

Projet ONG et réforme humanitaire II

L'opportunité d'influencer le système humanitaire



actionaid



CAFOD



Glossaire du Projet ONG et Réforme Humanitaire – Phase II (NHRP II)

Les termes et définitions que contient ce glossaire ont été rassemblés à partir de glossaires déjà existants et d'autres documents de référence disponibles au public. Les définitions reflètent une compréhension et un usage courants de ces termes dans un contexte humanitaire, plus particulièrement dans le cadre de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexe. Certaines définitions recourent à un langage plus simple et plus direct que celui de la version officielle, dans le but de faciliter l'utilisation du glossaire. Les termes ont été arrêtés en consultation avec des collègues travaillant pour des organisations non gouvernementales (ONG) et les Nations Unies (ONU) qui ont participé au travail de la Phase II du Projet ONG et Réforme humanitaire (NHRP II). Le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ont également été consultés lors de l'élaboration du glossaire. Les définitions adoptées ne sont pas nécessairement le reflet des définitions juridiques ou des positions officielles des membres du consortium NHRP II, des Nations Unies ou de ses États membres. Ce glossaire est le fruit d'une initiative du Projet ONG et Réforme humanitaire. Lors de la compilation de ces termes, le NHRP a consulté de nombreux partenaires humanitaires qui soutiennent cette initiative, notamment des ONG, le Projet Sphère, le HCR et OCHA.

Accountability – Redevabilité / Responsabilité : Dans un contexte humanitaire, cela signifie qu'une organisation exerce son pouvoir de manière responsable lorsqu'elle fournit de l'assistance à des communautés touchées par une catastrophe. Il s'agit d'un processus qui tient compte de l'opinion des différentes parties prenantes, principalement des personnes touchées par la crise, et qui se fonde sur le fait de leur rendre des comptes.

Advocacy – Plaidoyer : Dans le contexte de l'assistance humanitaire, le plaidoyer se réfère aux efforts déployés pour promouvoir le respect des principes du droit humanitaire et des besoins qui s'y rattachent, dans le but d'influencer les autorités politiques, les organisations internationales et les autres parties prenantes pertinentes et/ou l'opinion publique internationale.

Assessment – Évaluation : Une évaluation consiste à rassembler et analyser une série d'informations quantitatives et qualitatives concernant une population ciblée (par rapport à ses besoins, ses capacités, ses ressources, etc.) ainsi que l'état des infrastructures, et/ou des conditions socio-économiques générales qui prévalent dans une zone ou un emplacement donné.

Assistance – Assistance : On entend par « assistance humanitaire », l'assistance fournie par différentes organisations qui, dans un but humanitaire (c'est-à-dire dont les objectifs ne sont ni politiques, ni commerciaux, ni militaires) et au cours d'une situation d'urgence, couvrent les besoins physiques, matériels et légaux des personnes cibles. Cela concerne l'apport de fournitures telles que de la nourriture, du matériel médical, des vêtements, des abris, des latrines, des semences et des outils ainsi que des infrastructures (des écoles, des routes) et la prestation de services relatifs à la santé, l'éducation, la nutrition, le soutien psychosocial et la protection.

Baseline – Étude de base : Une étude de base ou de référence est un point de départ, un état des lieux, visant à permettre un contrôle subséquent ; elle fournit une évaluation complète des conditions dans une zone d'intérêt par rapport à laquelle des changements ultérieurs pourront être mesurés et comparés.

Bilateral Aid/Assistance – Assistance / Aide bilatérale: Il s'agit de l'aide qui est supervisée et dépensée par les pays donateurs à leur seule discrétion. Ce type d'aide peut inclure la mise à disposition d'employés, de fournitures matérielles, d'équipement, ou peut consister en un financement à l'intention de gouvernements ou d'ONG destinataires. Est également comprise dans cette catégorie toute assistance effectuée sous forme de fonds affectés, transmise par l'intermédiaire d'organisations internationales ou d'agences des Nations Unies.

Capacity – Capacité / Capacités (plus souvent utilisé au pluriel) : Il s'agit d'une combinaison de tous les atouts et ressources dont disposent une communauté, une société ou une organisation. Les capacités d'un groupe peuvent réduire le niveau de risque auquel ce groupe peut être confronté ou les effets qu'une catastrophe peut avoir sur lui. Cela peut comprendre des moyens matériels, des ressources institutionnelles, des infrastructures sociales ainsi que l'apport de compétences humaines comme par exemple dans le domaine du leadership et de la gestion.

Capacity Building – Renforcement des capacités : Un processus à travers lequel des individus, des institutions et/ou des sociétés améliorent leurs atouts, leurs compétences et leurs ressources. Dans le cadre du système humanitaire, ce terme implique souvent le soutien apporté par un partenaire extérieur, comme une ONG ou une agence des Nations Unies.

Central Emergency Response Fund (CERF) – Fonds central d'intervention d'urgence (c'est le sigle anglais CERF qui est utilisé en français) : Le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) est financé à l'aide de contributions volontaires provenant des différents gouvernements du monde. Il vise à compléter les systèmes de financement humanitaire déjà existants. Le CERF fournit des fonds pour des opérations prioritaires ou des programmes destinés à sauver des vies pour lesquels aucune source de financement n'a encore été mise à disposition. Les fonds provenant du CERF ne peuvent être remis qu'à des agences des Nations Unies ou à l'OIM, mais les agences des Nations Unies qui les reçoivent peuvent choisir de les redistribuer à des ONG partenaires.

La capacité d'allocation de fonds du CERF comporte deux axes distincts :

- i) Les subventions d'urgence destinées à rendre possible une action et une intervention précoce visant à réduire les pertes en vies humaines et à renforcer la capacité d'intervention face à des impératifs déterminants, notamment en termes de temps ; et
- ii) Les subventions destinées à pallier le sous-financement de certaines situations d'urgence dans le but de renforcer les éléments fondamentaux de l'intervention humanitaire dans ce type de crises.

Military Coordination (CMCoord) – Coordination civile-militaire : Il s'agit du dialogue et de l'interaction entre acteurs civils et militaires dans le cadre de situations d'urgence humanitaire en vue de protéger et promouvoir les principes humanitaires, éviter la duplication du travail, minimiser les incohérences, et lorsqu'appropriate, poursuivre des objectifs communs.

Civil Society – Société civile : La société civile est indépendante des gouvernements et elle regroupe des organisations non-gouvernementales ainsi que des groupes de défense des droits de l'homme, des chefs de communautés, des congrégations religieuses, des organismes caritatifs et des universités. La société civile nationale est une source importante d'assistance humanitaire et de protection des civils au cours des situations d'urgence humanitaire.

Climate Change – Changement climatique : Il s'agit d'une modification du climat engendrée par certaines activités humaines et qui est susceptible de persister. C'est un phénomène qui se manifeste à travers des modifications de l'environnement naturel et qui peut être la cause de catastrophes naturelles comme des inondations, des cyclones ou des épisodes de sécheresse. Le changement climatique a un effet sur l'écosystème environnant, à travers par exemple, une augmentation des températures et/ou des modifications des schémas climatiques.

Cluster – Cluster / Groupe sectoriel : Un cluster est un groupe d'organisations humanitaires (Nations Unies et ONG) qui travaille dans un secteur donné de l'action humanitaire (ex : la santé). Les clusters ont pour objet de créer des partenariats entre les différents acteurs humanitaires internationaux et nationaux, les autorités locales et la société civile dans le but de répondre d'une manière coordonnée aux besoins humanitaires.

Cluster Activation – Activation d'un cluster : Les clusters sont mis en place (activés) lorsqu'il existe des besoins humanitaires évidents dans un secteur, lorsqu'il y a de nombreux acteurs travaillant dans ce secteur, et/ou lorsque

les autorités nationales ont besoin d'un soutien en matière de coordination pour pouvoir apporter l'assistance requise. Les clusters font clairement office de point de contact et s'engagent à ce qu'une assistance adéquate et appropriée soit fournie. Chaque cluster a à sa tête une ou des agences chefs de file sectoriels (Cluster Lead Agency - CLA) dont le rôle est d'assurer la prévisibilité de la réponse.

Cluster Approach – Approche sectorielle : L'approche sectorielle a pour objectif de renforcer la capacité et l'efficacité de l'intervention humanitaire selon cinq axes-clés :

- i) en veillant à ce que des capacités suffisantes soient mises en place et maintenues au niveau mondial dans les secteurs ou les domaines clés d'intervention ;
- ii) en identifiant des leaders prévisibles dans les différents secteurs ou domaines d'intervention;
- iii) en favorisant des partenariats et en améliorant les efforts entre organisations, en vue d'aboutir à un renforcement mutuel des ressources ;
- iv) en renforçant la redevabilité; et
- v) en améliorant la coordination stratégique et la définition des priorités opérationnelles dans certains secteurs ou domaines spécifiques d'intervention, notamment en plaçant la responsabilité de la réponse humanitaire entre les mains d'une ou de plusieurs agences chefs de file sectoriels (CLA).

Cluster Leads – Chefs de file sectoriels : Un chef de file sectoriel (CLA) est une agence ou une organisation qui s'engage formellement à assumer un rôle de direction au sein de la communauté humanitaire dans un secteur ou un domaine particulier d'activité, de manière à assurer une réponse adéquate et le respect de normes exigeantes en matière de prévisibilité, de responsabilité et de partenariat. Certains clusters ont un seul chef de file sectoriel, d'autres en ont deux (l'un une agence des Nations Unies et l'autre une ONG). Il peut y avoir un chef de file sectoriel distinct en fonction de la nature de l'intervention, à savoir en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Cluster Roll-out – Mise en place du système d'action sectoriel : Suite à l'activation du système sectoriel, les clusters devront être mis en place, tant au niveau national qu'infranational. La « mise en place » implique d'établir les structures de coordination du cluster, conformément aux Procédures opérationnelles standards (POS) d'activation du cluster. Cette mise en place inclut l'élaboration de termes de référence régissant le cluster ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique du cluster quant à la coordination de l'action humanitaire.

Code of Conduct – Code de conduite : Il s'agit d'une série de normes ou de principes communs, appliquée à la fourniture de l'assistance, qu'une organisation ou qu'un groupe d'organisations a accepté de suivre.

Common Humanitarian Action Plan (CHAP) – Plan d'action humanitaire commun (c'est le sigle anglais CHAP qui est utilisé en français) : Le Plan d'action humanitaire commun (CHAP), est un plan stratégique relatif à l'intervention humanitaire dans une région ou un pays donné qui inclut les éléments suivants :

- l'analyse commune du contexte dans lequel l'action humanitaire a lieu ;
- l'évaluation des besoins ;
- l'élaboration d'une série de scénarios, les cas les plus probables, les plus favorables et les pires;
- l'analyse des parties prenantes, à savoir : qui fait quoi et où ;
- la déclaration clairement définie des objectifs et des buts à plus long terme;
- les plans d'intervention en fonction des priorités ; et
- le cadre de travail permettant le suivi et, si besoin, la révision de la stratégie.

Common Humanitarian Fund (CHF) – Fonds humanitaire commun (c'est le sigle anglais CHF qui est utilisé en français) : Le Fonds humanitaire commun (CHF) est un fonds auquel contribuent plusieurs bailleurs. Il est utilisé pour soutenir une distribution rapide d'argent destinée à couvrir les besoins humanitaires les plus graves et pressants sous la direction du Coordonnateur humanitaire (CH). Les Fonds humanitaires communs soutiennent les agences des Nations Unies (ONU) et les organisations non gouvernementales (ONG) qui participent à la Procédure d'appel global (Consolidated Appeals Process – CAP) du pays concerné.

Community-Based Approach – Approche fondée sur la communauté : Une approche fondée sur la communauté se donne pour but de motiver les femmes, les filles, les garçons et les hommes de cette communauté à s'investir d'une manière constructive pour faire connaître leurs besoins, leurs préoccupations et leurs priorités aux agences humanitaires et d'avoir la garantie que ces éléments seront pris en compte lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités.

Complex Emergency – Situation d'urgence complexe : Il s'agit d'une crise humanitaire qui est la conséquence d'un

conflit interne ou international. Une situation d'urgence complexe exige une réponse internationale qui va au-delà de la capacité ou du mandat d'une seule organisation ou agence. La réponse face à une situation d'urgence complexe diffère de celle qui est apportée en cas de catastrophe naturelle du fait des risques différents et des préoccupations de protection inhérents à une situation conflictuelle.

Consolidated Appeal – Appel [de fonds] global / Appel consolidé / Appel commun : Un appel [de fonds] global est un document décrivant une stratégie humanitaire, ses projets et ses besoins en termes de financement, en réponse à une situation d'urgence majeure ou complexe.

Consolidated Appeals Process (CAP) – Procédure d'appel global (c'est le sigle anglais CAP qui est utilisé en français) : La Procédure d'appel global (CAP) est un outil utilisé par les organisations d'aide pour planifier, coordonner, financer, mettre en œuvre, suivre et se procurer des fonds pour leurs activités, ce qui dans le cas de situations d'urgence, nécessite une intervention à l'échelle de l'ensemble du système humanitaire. Il s'agit tout autant d'un outil de planification que de programmation, mais aussi d'un mécanisme de coordination. La procédure d'appel global contribue de manière significative à l'élaboration d'une approche stratégique et coordonnée de l'action humanitaire. Elle encourage également une coopération étroite entre les gouvernements hôtes, les bailleurs et les agences d'aide, dans la mesure où tous ces acteurs travaillent ensemble à l'élaboration d'un Plan d'action humanitaire commun (CHAP) et d'un appel de fonds global.

Consultation - Consultation : Dans un contexte humanitaire, la consultation est le processus par le biais duquel sont discutés de manière formelle les besoins humanitaires, les programmes ou les activités avec les parties prenantes, notamment les communautés affectées qui sont directement impliquées. Il peut y avoir consultation entre les agences et les représentants des communautés affectées ou entre les organisations.

Contingency Planning – Planification d'urgence : La planification d'urgence est un processus qui permet de s'assurer que des dispositifs appropriés ont été mis en place en prévision d'une crise ou d'une détérioration rapide d'une situation d'urgence déjà existante. Un tel processus consiste principalement en une procédure de planification élaborée par une ou plusieurs organisations qui débouche sur un plan d'action accompagné d'activités de suivi.

Convergence – Convergence : La convergence, ou convergence intersectorielle, désigne le chevauchement entre les objectifs et les activités de plusieurs clusters ou secteurs (à savoir par exemple entre santé et nutrition, entre WASH et éducation, entre logistique et abris, etc.). Il peut y avoir convergence entre des clusters à une échelle internationale, régionale ou nationale.

Coping Capacity – Capacité d'adaptation / Capacité de résistance : Il s'agit de la capacité des personnes ou des organisations à gérer des circonstances qui pourraient potentiellement mener à une situation d'urgence. Cette capacité implique une prise de conscience et nécessite des ressources et une bonne gestion.

Declaration of Disaster – Déclaration d'une situation de catastrophe : Il s'agit de l'annonce officielle d'une situation d'urgence lorsque que survient une catastrophe naturelle à grande échelle (ex : sécheresse, inondations, séisme) en vue de démarrer les opérations humanitaires.

Disaster – Catastrophe : Il s'agit d'une catastrophe naturelle qui entraîne des perturbations graves pour la communauté affectée ainsi que des pertes humaines, matérielles, économiques et/ou environnementales étendues, qui dépassent sa capacité d'adaptation.

Disaster Mitigation – Atténuation des effets des catastrophes : Il s'agit d'une série de mesures destinées à minimiser l'impact des risques naturels en réduisant la vulnérabilité sociale, pratique ou physique des communautés concernées.

Disaster Preparedness – Préparation en prévision des catastrophes / Préparation aux catastrophes : Il s'agit d'activités d'organisation, d'éducation et de formation des communautés et des institutions afin que celles-ci soient en mesure de participer efficacement au système d'alerte précoce et aux opérations d'évacuation, de secours et d'assistance en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Disaster Risk – Risque de catastrophe : Le risque de catastrophe recouvre différents types de pertes potentielles – en vies humaines, bétail, argent ainsi que d'autres biens. Le risque de catastrophe est évalué et cartographié en s'appuyant sur la connaissance des dangers existants et des facteurs de vulnérabilité combinée à des données relatives aux schémas démographiques et au développement socioéconomique.

Disaster Risk Management – Gestion du risque de catastrophe : La gestion du risque de catastrophe implique de restituer du pouvoir aux communautés, aux groupes vulnérables, aux organisations et aux autorités locales dans les zones où les risques de catastrophe sont élevés, en leur apportant des ressources et des capacités en vue de les aider à se préparer aux catastrophes, à y répondre si elles surviennent et, à s'en relever.

Disaster Risk Reduction – Réduction des risques de catastrophe : Il s'agit des actions entreprises pour diminuer les menaces de catastrophe et les impacts négatifs liés aux risques naturels, en analysant et en gérant les facteurs qui en sont la cause. Il s'agit notamment d'éviter les risques, de réduire la vulnérabilité sociale, physique et économique face à ces risques, et d'améliorer la préparation en prévention des événements susceptibles de causer des dommages.

Displacement – Déplacement : Mouvement de personnes fuyant leur lieu d'habitation suite à des conflits violents, des violations de leurs droits, des catastrophes naturelles, et autres événements traumatisants ou menaces de tels événements. Les personnes qui restent à l'intérieur des frontières de l'État dont elles ont la nationalité ou la résidence sont appelées Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Les personnes qui sont forcées de fuir en dehors des frontières de l'État dont elles ont la nationalité ou la résidence suite à des persécutions ou à un conflit sont appelées réfugiés.

Early Warning – Alerte précoce : Il s'agit de la mise à disposition d'informations utiles, en temps opportun et par le biais d'institutions reconnues, qui permettent aux communautés et aux individus exposés à des risques de prendre des mesures pour réduire, voire éviter l'impact de ces risques et se préparer à y répondre de manière efficace.

Early Warning System – Système d'alerte précoce : Un système d'alerte précoce est nécessaire pour fournir des informations en temps opportun aux communautés menacées par un danger, de manière à ce que les communautés et les individus concernés puissent agir à temps pour réduire les possibilités de blessures corporelles, les pertes en vie humaine et en moyens d'existence, les dommages aux biens et à l'environnement, et qu'ils soient à même de se préparer à répondre efficacement à un risque naturel donné.

Un système d'alerte précoce axé sur la population (people-centered Early Warning System - EWS) est constitué de quatre éléments clés :

- i) la connaissance des risques ;
- ii) le suivi et l'analyse des menaces ;
- iii) la communication et la diffusion d'alertes et d'avertissements ; et
- iv) le renforcement des capacités locales à répondre aux alertes reçues.

Early Recovery – Relèvement rapide : Le relèvement rapide est un processus initié dans le cadre d'un contexte humanitaire. Il a pour objectif de générer des actions autosuffisantes, durables et gérées localement en vue d'un redressement post-crise. Le relèvement rapide inclut la reconstruction des services de base, des moyens d'existence, des abris ainsi que la restauration de la gouvernance, de la sécurité et de l'état de droit, de l'environnement et des dimensions sociales, notamment par la réintégration des populations déplacées. Il a également pour objectif de traiter les risques sous-jacents qui ont contribué à la crise.

Emergency – Urgence / Situation d'urgence : Il existe deux types d'urgences (voir également : « Urgence complexe »). Une urgence de déclenchement rapide (ex : séisme, afflux de réfugiés) est un événement soudain et habituellement imprévu qui nécessite une action immédiate pour en minimiser les conséquences négatives. Une urgence de déclenchement lent (ex : sécheresse) ne surgit pas à la suite d'un événement unique distinct, mais se développe progressivement au cours d'une période donnée, souvent sur la base de différents événements qui surviennent en même temps ou de manière successive.

Emergency Relief – Secours d'urgence : Il s'agit d'une assistance de survie immédiate apportée aux communautés touchées par une catastrophe, une crise ou un conflit. La plupart des opérations de secours sont initiées sans préavis ou dans des délais très brefs, et se caractérisent par une période d'exécution réduite (il est généralement prévu que les objectifs de projet soient atteints dans l'espace d'une année). Les secours d'urgence fonctionnent en conjonction avec l'assistance apportée dans le cadre du relèvement rapide.

Emergency Relief Coordinator (ERC) – Coordonnateur des secours d'urgence : Le Coordonnateur des secours d'urgence est un fonctionnaire de haut rang des Nations Unies dont la fonction est de superviser toutes les

situations d'urgence nécessitant une assistance humanitaire de la part des Nations Unies. Il assume la fonction de point focal pour les activités de secours gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales. Le travail du Coordonnateur des secours d'urgence consiste à assurer une réponse efficace aux crises humanitaires et à plaider en faveur de la protection des personnes civiles. La Coordination des secours d'urgence est un rôle qui est assumé par le Secrétaire général adjoint (USG) des Nations Unies aux affaires humanitaires et il compte, pour remplir cette mission, sur le soutien du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies. Valérie Amos est actuellement Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence.

Emergency Response Fund (ERF) – Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires (c'est le sigle anglais ERF qui est utilisé en français) : Un fonds d'intervention pour les urgences humanitaires (ERF) est un fonds géré par OCHA, établi grâce à des contributions provenant de gouvernements donateurs étrangers. Les ERF sont financés dans le pays concerné, c'est pourquoi chaque ERF dépend des contributions directes allouées par les donateurs institutionnels présents dans le pays. Les ERF ont pour objectif de fournir un financement rapide et flexible aux acteurs présents dans le pays, cherchant à couvrir des besoins humanitaires urgents et imprévus. Les ONG peuvent demander des fonds provenant de l'ERF, puisque les agences des Nations Unies reçoivent leur financement pour les interventions d'urgence par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF). Toutefois, selon les besoins, les agences des Nations Unies ont également la possibilité de demander que leur soient attribués des ERF.

Empowerment – Autonomisation / Restitution de pouvoir : Dans un contexte humanitaire, restituer du pouvoir aux bénéficiaires ou aux communautés permet aux individus concernés de s'impliquer davantage et d'avoir un plus grand contrôle sur l'assistance qu'ils reçoivent en participant à la prise de décision.

Evaluation – Évaluation : Suivi systématique et objectif de l'impact ou de l'importance d'un projet ou d'un programme, qui peut inclure l'analyse de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, des résultats, de l'impact et de toutes les étapes qui font suite à ce projet ou programme.

Feedback – Retour d'information : Le retour d'information est un processus dans lequel les informations, les opinions et les idées sont partagées entre les différentes parties prenantes. Le retour d'information est un moyen pour comprendre comment ceux qui bénéficient d'une assistance évaluent l'efficacité et la pertinence de l'aide qu'ils ont reçue. Le retour d'information est important pour la programmation humanitaire dans la mesure où il garantit que les opinions des parties prenantes, particulièrement celles des populations affectées, sont prises en considération lors de la conception d'un programme. Il permet également d'apporter des améliorations là où elles sont nécessaires et donne également l'occasion à ceux qui fournissent l'assistance de répondre aux questions et aux préoccupations que les bénéficiaires peuvent avoir par rapport à l'assistance qui leur est donnée.

Financial Tracking Service (FTS) – Service de suivi financier (c'est le sigle anglais FTS qui est utilisé en français) : Le Service de suivi financier (FTS) est une base de données mondiale et en temps réel, qui enregistre l'intégralité de l'aide humanitaire internationale déclarée (y compris l'aide destinée aux ONG et au Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'aide bilatérale, l'aide en nature et les donations privées). Le Service de suivi financier s'est spécialisé dans le domaine des processus d'appels globaux et d'appels éclair, parce qu'ils couvrent les crises humanitaires les plus importantes et qu'ils sont soumis à des exigences de financement bien définies. Cela permet au FTS de signaler si des populations subissant une crise reçoivent une aide humanitaire adaptée à leurs besoins. Les bailleurs et les organisations destinataires fournissent l'intégralité des données du FTS et OCHA en assume la gestion.

Flash Appeal – Appel éclair : La procédure d'appel éclair est un outil qui permet d'organiser une intervention humanitaire coordonnée pendant les trois à six premiers mois d'une situation d'urgence. Le Résident des Nations Unies et/ou le Coordonnateur humanitaire lance un appel éclair en consultation avec l'ensemble des parties prenantes, habituellement dans la semaine qui suit la déclaration d'une situation d'urgence effectuée par un gouvernement. Il fournit un résumé des besoins vitaux urgents, et peut inclure des projets de relèvement susceptibles d'être mis en œuvre dans les délais prescrits par l'appel.

Food Insecurity – Insécurité alimentaire : C'est une situation qui se produit lorsque des populations ou des personnes ne disposent plus d'un accès sûr à de la nourriture saine et nutritive en quantité suffisante. L'insécurité alimentaire peut être causée par l'absence de nourriture, d'eau ou de terres, une pénurie en termes de pouvoir d'achat, une distribution inappropriée ou une utilisation inadéquate de la nourriture dans les foyers. L'insécurité

alimentaire peut être persistante, saisonnière ou temporaire.

Gap Analysis – Analyse des lacunes : Dans un contexte humanitaire, l'analyse des lacunes est utilisée pour identifier les domaines d'intervention et de coordination humanitaire qui ne font pas l'objet de suffisamment d'attention. Elle peut également être utilisée comme un outil de suivi et d'évaluation pour identifier les différences mesurables entre un indicateur et une norme.

Gender-Based Violence (GBV) / Sexual and Gender-Based Violence (SGB) – Violence sexiste / Violence sexuelle et sexiste / Violence sexuelle et basée sur le genre : Un type de violence dirigé contre les femmes, les filles, les garçons et les hommes du fait de leur genre, bien qu'il s'agisse de manière prédominante d'une violence infligée par des hommes à des femmes et à des filles. Cette violence concerne des actes qui sont à l'origine de souffrances d'ordre physique, émotionnel ou sexuel, ou encore la menace même de ces actes.

Geographic Information System (GIS) Mapping – Cartographie sur système d'information géographique (SIG) : Un Système d'information géographique (SIG) est un outil informatique utilisé pour cartographier un risque ou un danger dans le cadre d'opérations humanitaires. La technologie SIG combine l'utilisation de bases de données avec des analyses géographiques, et peut donner des résultats de qualité supérieure à ceux obtenus par le biais d'une analyse géographique utilisant uniquement des cartes. Ces résultats de meilleure qualité peuvent contribuer à la prise de décisions et améliorer la coordination entre les agences.

Global Humanitarian Assistance (GHA) – pas de traduction, c'est le nom anglais qui est utilisé : Ce dispositif mondial d'études de l'assistance humanitaire est un projet indépendant dont l'objectif est de suivre le financement de l'action humanitaire au niveau international. Ses rapports sont disponibles sur le site du projet : www.globalhumanitarianassistance.org.

Global Humanitarian Platform (GHP) – Dispositif mondial d'aide humanitaire (c'est le sigle anglais GHP qui est utilisé en français) : Le Dispositif mondial d'aide humanitaire (GHP), en place de 2006 à 2010, était un dispositif destiné à rassembler les principales parties prenantes de la communauté humanitaire : organisations non-gouvernementales, Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que les Nations Unies et les organisations internationales qui s'y rattachent, dans le but de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire. Les Principes de partenariat qui sont maintenant communément acceptés en ont été l'un des résultats.

Good Humanitarian Donorship (GHD) – pas de traduction, c'est le nom anglais qui est utilisé [Initiative relative aux bonnes pratiques en matière de donations humanitaires] : L'initiative GHD a été créée par les gouvernements donateurs dans l'intention de rendre l'assistance humanitaire plus efficace et plus profondément ancrée sur des principes. Elle fournit un forum au sein duquel les donateurs peuvent définir des principes et des normes, et peuvent discuter des pratiques optimales en matière de financement de l'assistance humanitaire.

Good Practice – Bonne pratique : Dans un contexte humanitaire, la bonne pratique est un exemple réussi qui devrait être partagé avec d'autres acteurs humanitaires afin d'en diffuser les enseignements et améliorer la réponse humanitaire.

Guiding Principles on Internal Displacement – Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays : Il s'agit d'une série de principes qui définissent des normes de protection et d'assistance ainsi que des solutions relatives à la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'objectif est d'orienter les États, les organisations internationales, les agences des Nations Unies et les organisations non-gouvernementales qui travaillent dans le domaine du déplacement interne.

Hazard Mapping – Cartographie des risques : La cartographie des risques est utilisée pour rassembler et analyser des informations sur les risques et les dangers dans une zone géographique spécifique. La cartographie peut ne concerner qu'un risque unique comme dans le cas d'une carte de failles ou d'une carte des plaines inondables, ou plusieurs cartes consacrées à des risques différents peuvent être combinées en une seule afin d'obtenir une représentation exhaustive des risques naturels pour une zone donnée.

Host Communities – Communautés hôtes / Communautés d'accueil : Il s'agit de communautés qui accueillent des populations de réfugiés ou de déplacés internes en dehors des camps officiels. Il peut arriver que des communautés hôtes subissent une situation d'insécurité alimentaire, des risques sanitaires, ou d'autres risques pour avoir partagé leurs ressources et leurs terres avec des PDI ou des réfugiés, et qu'elles aient donc besoin d'être assistées par les agences humanitaires.

Human Rights – Droits de l'homme / Droits humains : Les droits de l'homme sont communément compris comme

étant des préentions ou droits fondamentaux, légaux, sociaux ou éthiques, à la liberté et à tout ce qui est dû à une personne du simple fait qu'il ou elle est un être humain. Ces droits sont universels et sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou de n'importe quel autre statut. Les droits de l'homme sont légalement garantis par les textes juridiques que l'on retrouve dans les traités, dans le droit coutumier international et dans les autres instruments de droit.

Human Security – Sécurité humaine : Le concept de sécurité humaine regroupe la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité de la communauté et la sécurité politique. Ce concept prend en considération les différentes vulnérabilités et ressources d'un individu ou d'une communauté et fournit une analyse des besoins de cet individu ou de cette communauté, de manière à étayer les programmes d'atténuation, de secours, de relèvement et de développement.

Humanitarian Access – Accès humanitaire : En parlant d'accès humanitaire, on se réfère à la capacité d'une population touchée à recevoir une assistance humanitaire. Pour que cet accès puisse être considéré comme effectif, le personnel humanitaire doit être en mesure de se déplacer librement et en toute sécurité afin de recueillir des informations directes et fiables indiquant si une population reçoit les secours prévus. De plus, le personnel humanitaire doit être à même d'apporter des services de secours ou d'atteindre les civils qui sont pris au piège, incapables de se déplacer ou détenus du fait d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation difficile. C'est aux États hôtes qu'incombe la responsabilité, en vertu du droit international humanitaire, de garantir un tel accès humanitaire.

Humanitarian Architecture – Architecture humanitaire : Par architecture humanitaire on entend les structures et les systèmes combinés qui ont été développés afin de pouvoir coordonner la réponse humanitaire internationale. Cette « architecture » comprend des mécanismes permettant de coordonner l'approvisionnement de l'aide (ex : le système des clusters) et la fourniture de fonds (ex : les appels et les fonds de financement communs comme l'ERF et le CERF), et de désigner les organismes et personnes responsables (CH, EHP, etc.).

Humanitarian Assistance – Assistance humanitaire : Il s'agit d'une aide dont le but est de sauver des vies et d'atténuer les souffrances d'une population touchée par une crise pendant une situation d'urgence. Elle cherche à traiter les besoins physiques, matériels et légaux des personnes concernées. Cela comprend l'approvisionnement en nourriture, en matériel médical et en médicaments, en vêtements, en latrines, en semences, en outils et en infrastructures (écoles et routes), ainsi que la fourniture de services, comme la santé, l'éducation, la nutrition, le soutien psychosocial et la protection. L'assistance humanitaire doit être fournie sur la base de principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Humanitarian Coordination – Coordination humanitaire : La coordination humanitaire implique le partage des informations et de l'analyse, la planification conjointe des stratégies, des programmes, des projets et des activités, ainsi que la réalisation conjointe de l'évaluation de la situation initiale, des comptes-rendus, du suivi et des évaluations finales une fois le travail accompli. Tous les acteurs humanitaires ont une part de responsabilité dans la coordination humanitaire avec pour objectif commun de fournir une réponse humanitaire cohérente et de couvrir les besoins tout en évitant la duplication des efforts.

Humanitarian Coordinator (HC) – Coordonnateur humanitaire (CH) : Dans une situation d'urgence nécessitant une réponse humanitaire, un haut fonctionnaire des Nations Unies est nommé pour assumer la fonction de Coordonnateur humanitaire (CH) afin de prendre la direction des efforts humanitaires dans un pays particulier. Même si la responsabilité première de coordonner l'assistance humanitaire repose sur le gouvernement concerné, il incombe au CH de diriger et coordonner les efforts des organisations humanitaires et de s'assurer que ces efforts et les activités qui en découlent sont conformes aux principes établis, opportuns, efficaces et qu'ils contribuent à la reconstruction à plus long terme.

Humanitarian Country Team (HCT) – Équipe humanitaire dans le pays (EHP) / Équipe de pays pour l'action humanitaire : L'Equipe humanitaire dans le pays (EHP) est chargée de donner sa direction stratégique à l'ensemble de l'opération humanitaire se déroulant dans un pays donné. Elle est constituée des chefs des organisations qui participent à l'action humanitaire dans ce pays et se sont engagées à intégrer le mécanisme de coordination. Les organisations membres de l'EHP sont habituellement les agences des Nations Unies, les organisations internationales (comme l'OIM) ainsi que les représentants des ONG internationales et nationales et ceux des

consortiums d'ONG. Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participe à l'EHP en tant qu'observateur.

Humanitarian Financing – Financement humanitaire / Financement de l'intervention humanitaire : Dans le contexte des réformes du secteur humanitaire menées sous l'égide des Nations Unies, le financement humanitaire désigne les trois fonds communs administrés par OCHA : le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) ; les Fonds humanitaires communs (CHF), et les Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires (ERF). Toutes les informations relatives au financement sont enregistrées dans la base de données du Service de surveillance financière (FTS). OCHA administre les fonds communs, coordonne les appels et gère le FTS.

Humanitarian Operations – Opérations humanitaires : Il s'agit de l'action menée pour atténuer les souffrances humaines des communautés touchées par une catastrophe, une crise ou un conflit.

Humanitarian Principles – Principes humanitaires : L'assistance humanitaire doit être apportée en respectant quatre valeurs fondamentales d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance :

Humanité: La vie humaine doit être préservée et la souffrance humaine doit être soulagée où qu'elle se trouve, et il convient de prêter une attention toute particulière aux personnes les plus vulnérables au sein d'une population. La dignité de toutes les victimes doit être respectée.

Impartialité: L'assistance humanitaire ne doit être fournie que sur la base des besoins, et la priorité doit être donnée aux situations de détresse les plus urgentes. L'assistance humanitaire doit être fournie sans discrimination relative à l'origine ethnique, au sexe, à la nationalité, aux opinions politiques, à la race ou à la religion.

Neutralité: L'assistance humanitaire doit être fournie sans prendre parti dans les hostilités et sans apporter de soutien matériel ou politique à l'une des parties d'un conflit armé ou d'un autre différend.

Indépendance: Les organisations se doivent d'agir uniquement sous l'autorité de leur propre organe de direction, et en toute conformité avec les objectifs de cette organisation. L'assistance humanitaire doit être apportée indépendamment des visées ou des actions gouvernementales, politiques, militaires ou économiques. L'unique objectif de l'aide humanitaire doit être de prévenir et d'atténuer la souffrance humaine en situation de crise.

Humanitarian Reform – Réforme humanitaire : Le processus de Réforme humanitaire, lancé en 2005 par la communauté humanitaire internationale, cherche à améliorer la réponse humanitaire grâce à la promotion d'un leadership et d'une coordination efficace, combinés à davantage de prévisibilité et de responsabilité et à un partenariat accru au sein de la communauté humanitaire. L'approche sectorielle, ou approche par cluster, a été développée dans le cadre de la Réforme humanitaire, et l'Agenda transformatif constitue la poursuite de cette réforme.

La Réforme humanitaire repose sur quatre piliers :

- i) la coordination et le leadership ;
- ii) le financement humanitaire ;
- iii) la redevabilité ; et
- v) le partenariat.

Impact – Impact : Dans un contexte humanitaire, on entend par impact l'effet de l'assistance humanitaire. L'impact peut tout aussi bien être direct qu'indirect, et inclut à la fois les effets positifs et les effets négatifs (par exemple : une distribution de nourriture qui a un impact positif sur la nutrition peut aussi avoir des impacts négatifs indirects liés au fait d'avoir à rester debout dans une queue pendant plusieurs heures).

Impartiality – Impartialité : voir ci-dessus sous « Principes humanitaires ».

Implementing Partner – Partenaire d'exécution / Partenaire opérationnel : Un partenaire d'exécution est une organisation qui met en œuvre des activités humanitaires dans le cadre d'un projet impliquant plusieurs agences, habituellement en comptant sur le financement apporté par une autre organisation. Le terme est utilisé dans le cadre d'un contrat de financement ou Protocole d'accord (PA) entre les organisations concernées.

Indicator – Indicateur : Dans un contexte humanitaire, les indicateurs sont un moyen de mesurer les conditions d'une situation d'urgence, ou les résultats d'un programme dans le cadre d'opérations humanitaires. Ils sont développés dans l'objectif d'orienter la programmation ainsi qu'à des fins d'évaluation et de suivi. Il est important de veiller à ce que ces indicateurs soient pertinents par rapport aux objectifs planifiés, réalisables et mesurables.

Information Management (IM) – Gestion de l'information : Gérer l'information au cours d'une urgence est une part cruciale de toute opération : la communauté humanitaire a besoin de rassembler des données fiables sur la localisation des personnes se trouvant dans le besoin, sur les besoins urgents de ces personnes et sur ceux qui sont le mieux à même de leur apporter efficacement et promptement l'assistance humanitaire requise. La gestion de l'information implique de recueillir, de traiter, d'organiser et de distribuer l'information en vue d'informer, orienter et cibler la réponse humanitaire. Chaque cluster est responsable de la gestion de l'information dans son secteur, et OCHA est responsable de la gestion de l'information à un niveau multisectoriel. Ce dispositif comprend la base de données « Who What Where When - 4W » (Qui, Quoi, Où, Quand), des listes de contact et des calendriers de réunions, mais aussi des outils d'évaluation des besoins et des cartes. Une structure claire de la gestion de l'information garantit que toutes les organisations impliquées travaillent avec la même information ou avec des informations complémentaires, et que chaque information est pertinente, exacte et opportune.

Integrated Approach – Approche intégrée : Il s'agit d'une approche de planification qui conjugue des questions provenant de l'ensemble des secteurs humanitaires et des différentes parties prenantes. Dans certaines situations, on entend par « intégration » le principe selon lequel, quel que soit l'endroit dans lequel les Nations Unies ont une présence impliquant des missions politiques et/ou de maintien de la paix aux côtés d'acteurs humanitaires et du développement, ces différents organismes des Nations Unies travaillent ensemble, en étroite collaboration et de manière cohérente.

Inter-Agency Standing Committee (IASC) – Comité permanent interorganisations (c'est le sigle anglais IASC qui est utilisé en français) : Le Comité permanent interorganisations (IASC) a été établi en 1992 comme mécanisme principal en vue de permettre la coordination interorganisations de l'assistance humanitaire en réponse à des situations d'urgence complexe d'importance majeure. C'est le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) qui préside l'IASC, et parmi les membres qui constituent le comité se trouvent des agences des Nations Unies, des organisations internationales (OIM), le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, trois consortiums d'ONG internationales (ICVA, Inter-Action et SCHR), la Banque Mondiale et le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les PDI.

Les objectifs primordiaux de l'IASC sont :

- i) développer et adopter des politiques humanitaires à l'échelle de l'ensemble du système ;
- ii) développer et adopter un cadre éthique commun à toutes les activités humanitaires ;
- iii) défendre l'adoption de principes humanitaires communs auprès de parties extérieures à l'IASC ;
- iv) identifier les domaines dans lesquels il existe des lacunes en termes de mandat ou un manque de capacités opérationnelles ; et
- v) résoudre des différends ou des désaccords entre agences/organisations humanitaires, ou concernant des questions relatives à l'ensemble du système humanitaire.

Internal Displacement – Déplacement interne / Déplacement à l'intérieur de son propre pays : Sont regroupés sous ce terme tous les mouvements involontaires de personnes à l'intérieur de leur propre pays. De tels mouvements peuvent être dus à une série de causes variées, notamment des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, des conflits armés, ou des situations de violence généralisée.

Internally Displaced Persons (IDPs) – Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) : Personnes ou groupes de personnes qui restent à l'intérieur des frontières de l'État dont elles ont la nationalité ou la résidence, mais qui ont été forcées ou sont obligées de quitter leurs habitations ou leurs lieux habituels de résidence, particulièrement à cause, ou dans le but d'échapper aux effets d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, d'un conflit armé, ou d'une situation de violence généralisée.

International Humanitarian Law (IHL) – Droit international humanitaire (DIH) : Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, à des fins humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre.

International Refugee Law – Droit international des réfugiés : Il s'agit d'un ensemble d'instruments internationaux et de règles du droit coutumier international qui établit des normes pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Lessons Learned – Enseignements tirés : Il s'agit d'un exercice consistant à analyser et à tirer des enseignements d'une réponse humanitaire, au niveau d'une organisation ou à un niveau interorganisations. L'objectif est

d'apprendre à partir des erreurs commises, de résoudre des problèmes en cours, et d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent être reproduites lors d'interventions futures.

Livelihoods – Moyens d'existence : Dans un contexte humanitaire, les moyens d'existence représentent les activités et les sources de revenus d'un individu ou d'une communauté. Il est également possible de se référer aux moyens d'existence en parlant d'activités génératrices de revenus.

Logistics – Logistique : Dans un contexte humanitaire, on entend par logistique l'approvisionnement, la manutention, le transport et la distribution de biens matériels dans le cadre d'une réponse humanitaire. Le cluster logistique est coordonné par le Programme alimentaire mondial (PAM).

Mandate – Mandat : Il s'agit du cadre légal qui définit les responsabilités des agences des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix et des autres organisations comme le Comité International de la Croix Rouge. Que toutes les organisations aient un mandat clair et adapté contribue à garantir le traitement approprié et cohérent de toutes les questions humanitaires.

Memorandum of Understanding (MoU) – Protocole d'accord (PA) : Un Protocole d'accord (PA) est un document déterminant les conditions d'un accord entre deux ou plusieurs parties. Le PA est l'expression d'une intention d'agir en vue d'obtenir un résultat qui a été convenu au préalable par les parties concernées. C'est un document qui est utilisé dans les cas où les parties ne veulent pas d'un engagement légal, ou n'ont pas la possibilité d'élaborer un accord légalement contraignant.

Mitigation – Atténuation : Mesures entreprises pour diminuer ou éliminer le ou les impacts négatifs d'un événement ou d'une catastrophe.

Monitoring – Suivi : Dans un contexte humanitaire, on entend par suivi le fait d'observer et d'évaluer les activités humanitaires, les projets et les programmes, de manière à permettre, en cas de besoin, l'adoption de mesures correctives. Le suivi peut être interne à l'organisation elle-même, ou peut être effectué par une partie extérieure comme un partenaire ou un bailleur.

Natural Disaster – Catastrophe naturelle : Il s'agit d'un événement causé par un risque naturel qui affecte gravement l'environnement, l'économie et l'infrastructure d'une région au-delà de sa capacité d'adaptation, et qui de plus, crée des besoins humanitaires. Ces derniers dépendent de la vulnérabilité de la population et de la capacité locale à répondre aux catastrophes naturelles.

Natural Hazards – Risques naturels : Il s'agit d'événements naturels qui peuvent provoquer des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages à la propriété, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

Non-Governmental Organisation (NGO) – Organisation non gouvernementale (ONG) : Dans un contexte humanitaire, une ONG est une organisation qui entreprend un travail humanitaire, et qui ne dépend ni d'une agence des Nations Unies ni d'un gouvernement.

Office of Coordination and Humanitarian Affairs (OCHA) – Bureau de la coordination des affaires humanitaires (c'est le sigle anglais OCHA qui est utilisé en français) : Il s'agit de l'organe des Nations Unies qui rassemble les acteurs humanitaires de manière à garantir une réponse cohérente face aux situations d'urgence.

Operational – Opérationnel : Dans un contexte humanitaire, opérationnel fait référence à une implication directe et active dans les activités humanitaires. On dit des agences des Nations Unies et des ONG qu'elles sont opérationnelles lorsqu'elles sont directement impliquées dans la fourniture des secours humanitaires, contrairement à d'autres circonstances où elles ne s'occupent que de coordination et où les activités sont menées par l'intermédiaire de partenaires.

Participatory Approach – Approche participative : Il s'agit d'une approche de la programmation humanitaire dans laquelle les parties prenantes (notamment les bénéficiaires) d'une politique ou d'une intervention sont étroitement impliquées dans les processus d'identification des problèmes et des priorités, d'analyse, de planification, de suivi et d'évaluation.

Pooled Funds – Fonds de financement commun : Il existe trois types de fonds de financement commun : le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF); les Fonds humanitaires communs (CHF), et le Fonds pour les interventions d'urgence (ERF). Les Fonds de financement commun sont administrés par OCHA avec pour objectif de fournir à toute réponse humanitaire un financement opportun, flexible et efficace.

Predictability – Prévisibilité : La prévisibilité est l'un des trois moyens par lesquels la Réforme humanitaire cherche à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire. L'approche sectorielle, par exemple, a été développée en vue de permettre aux acteurs humanitaires de prévoir l'organisation de la coordination et de la réponse humanitaire et pouvoir planifier leurs opérations en conséquence.

Preparedness – Préparation / État de préparation : Des activités de préparation sont menées dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe et devraient s'appuyer sur une analyse de ces risques et des diverses capacités à y répondre. La préparation peut inclure la planification de mesures d'urgence, la constitution de stocks d'urgence (équipement et approvisionnement), l'organisation d'un dispositif logistique ainsi que la mise en place de systèmes et/ou de procédures de communication, de gestion de l'information, de coordination et de formation du personnel.

Prevention – Prévention : Les activités de prévention sont conçues pour éviter la survenue d'événements dangereux et pour minimiser les catastrophes qui en découlent. Des mesures de protection techniques, physiques et légales peuvent faire partie de ces activités de préparation, comme par exemple, éviter des dangers potentiels en limitant la déforestation et d'autres activités qui nuisent à l'environnement.

Protection – Protection : Dans un contexte humanitaire, la protection recouvre toute une gamme d'activités destinées à garantir le respect des droits de tous les individus, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs antécédents sociaux, ethniques, nationaux, religieux ou autres. Cela nécessite une réponse concertée et coordonnée de la part de plusieurs acteurs nationaux et internationaux ayant une expérience, des mandats et des domaines de spécialisation variés.

Prevention of Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) – Prévention de l'exploitation et des abus sexuels : Il est formellement interdit à tous les employés des Nations Unies et aux employés de toutes les organisations travaillant dans le cadre de dispositifs de coopération avec les Nations Unies, de soumettre à l'exploitation ou à des atteintes sexuelles des personnes appartenant aux communautés dans lesquelles ils travaillent. Les atteintes sexuelles sont définies comme étant « le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue de tirer de l'exploitation d'autrui un avantage pécuniaire, social ou politique ». La Circulaire du Secrétaire général des Nations Unies intitulée, *Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels*, décrit les normes à appliquer pour assurer la protection des populations vulnérables (particulièrement les femmes et les enfants) contre l'exploitation et les abus sexuels.

Principles of Partnership – Principes de partenariat : La Plate-forme humanitaire mondiale a souscrit aux principes de partenariat en 2007. Ces principes sont l'égalité, la complémentarité, une approche fondée sur les résultats, la transparence et la responsabilité.

Reconstruction – Reconstruction : La reconstruction est la troisième des quatre phases qui font suite à une situation d'urgence : phase humanitaire, de relèvement, de reconstruction et de développement. Elle est constituée d'une série d'activités dont l'objectif est de réussir à transformer, à moyen et long terme, une communauté touchée par une catastrophe ou une situation d'urgence, en une société en état de fonctionner et capable, à l'avenir, de se développer durablement.

Recovery – Relèvement : Le relèvement va au-delà du fait de sauver des vies et concentre ses efforts à restaurer les capacités de reconstruction d'un gouvernement et/ou des communautés après une situation d'urgence ou une crise. L'objectif du relèvement est d'initier des activités durables de développement, en s'appuyant sur des programmes humanitaires antérieurs, de manière à ce que les apports de ces derniers contribuent au développement futur.

Refugee – Réfugié : Il s'agit d'une personne qui se trouve contrainte à fuir en dehors des frontières de l'État dont elle a la nationalité ou la résidence, soit parce qu'elle craint à juste titre, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou à cause de ses opinions politiques,

soit pour des raisons consécutives à une agression extérieure, une occupation du territoire, une domination étrangère, soit encore, suite à des événements perturbant gravement l'ordre public, dans une partie ou la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Refugee Camp – Camp de réfugiés : Il s'agit d'un terrain, temporairement mis à disposition pour accueillir des réfugiés qui fuient des persécutions ou un conflit. Les agences des Nations Unies, et plus particulièrement le HCR et d'autres organisations humanitaires, fournissent les services essentiels à l'intérieur des camps de réfugiés, notamment la nourriture, l'assainissement, la santé, les médicaments et l'éducation.

Rehabilitation – Réhabilitation : Une série de mesures destinée à restaurer des conditions de vie normales par le biais de la réparation et du rétablissement des structures et des services touchés par une catastrophe ou une situation d'urgence.

Relief – Secours : Assistance et/ou intervention au cours d'une situation d'urgence dont l'objectif est de couvrir les besoins élémentaires nécessaires à la préservation de la vie et à la subsistance d'une communauté.

Resettlement – Réinstallation : Il s'agit du transfert de réfugiés d'un pays dans lequel ils ont cherché un refuge initial vers un autre pays qui a accepté de les recevoir. Habituellement, les réfugiés réinstallés obtiendront le droit d'asile ou une autre forme de droits de résidence à long terme. La réinstallation est à la fois une solution durable et un outil de protection des réfugiés.

Resident Coordinator (RC) – Coordonnateur résident (CR) : Le Coordonnateur résident dirige l'équipe de pays des Nations Unies (UN Country Team), il est également le principal représentant des Nations Unies à l'intérieur d'un pays (UN in-country). Dans le cadre d'une situation d'urgence complexe ou d'une catastrophe naturelle, le CR peut être désigné comme Coordonnateur humanitaire (CH) et cumuler les deux fonctions, mais il se peut aussi qu'un CH distinct soit nommé en cas d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle à grande ou très grande échelle.

Resilience – Résilience : Il s'agit de la capacité des individus, des organisations communautaires et/ou des pays de résister, de s'adapter et de se relever suite à une catastrophe ou une crise, et de restaurer un niveau de fonctionnement acceptable/opérationnel/minimum ainsi que des structures fonctionnelles.

Rights-based Approach – Approche fondée sur les droits [de l'homme] : C'est une manière de travailler qui est directement axée sur les droits de l'homme et les principes qui en découlent. Il s'agit de garantir la conformité des modes de travail aux principes des droits de l'homme, et que ceux-ci soient inclus et reflétés dans tous les aspects des activités qui en découlent. Il s'agit également de s'assurer que l'ensemble des processus employés au cours de l'intervention humanitaire contribue à renforcer les résultats globaux en matière de respect des droits de l'homme.

Risk – Risque : Dans un contexte humanitaire, le risque est le degré de danger associé à une catastrophe naturelle ou une crise potentielle.

Risk Assessment – Évaluation de risque : Les évaluations de risque se fondent sur l'analyse des conditions d'un danger ou d'un conflit futur, de manière à anticiper des activités de préparation et de réduction des risques de catastrophe.

Risk Management – Gestion de risque : La gestion de risque est une manière structurée de gérer des dangers potentiels à travers une évaluation de risque et le développement de stratégies et d'activités destinées à diminuer ce même risque. Éviter le risque (prévention), et réduire son effet négatif (atténuation), font partie des stratégies de la gestion de risque.

Risk Mapping – Cartographie du/des risque(s) : Une carte des risques est une carte de la communauté ou d'une zone géographique sur laquelle sont identifiés les endroits et les structures qui risquent d'être affectés par une catastrophe. La cartographie des risques fait partie de la gestion de risque.

Secondary Hazards – Dangers secondaires : Il s'agit de dangers qui sont le résultat d'autres risques ou catastrophes ; par exemple, des incendies ou des glissements de terrain engendrés par des séismes, ou des pénuries de nourriture qui font suite à une sécheresse ou à des inondations.

Sexual and Gender-Based Violence (SGBV) – Violence sexuelle et sexiste / Violence sexuelle et basée sur le genre : voir plus haut sous : Violence sexiste.

Sexual Exploitation and Abuse – Exploitation et abus sexuels : On entend par l'exploitation et les abus sexuels, toute tentative d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles. Le fait de tirer profit du mauvais traitement sexuel d'une tierce personne fait également partie de l'exploitation et des abus sexuels.

Stakeholder – Partie prenante : Dans un contexte humanitaire, une partie prenante est une organisation ou un individu impliqué dans, ou affecté par la mise en œuvre et les résultats d'une intervention humanitaire.

Standards – Normes : Il s'agit d'une série d'exigences spécifiques et de lignes directrices utilisées dans le cadre de la réponse humanitaire.

Sub cluster – Sous-groupe sectoriel : Il s'agit d'un groupe à l'intérieur d'un cluster chargé de traiter un thème ou une question spécifique. Par exemple, le sous-groupe sectoriel « transfert d'argent pour acheter de la nourriture » est un mécanisme à l'intérieur du cluster sécurité alimentaire qui rassemble les différents partenaires de ce sous-groupe sectoriel qui fournissent de l'argent ou des bons plutôt qu'une assistance directe sous la forme de distributions de nourriture. Il se peut que le sous-groupe sectoriel ait pour chef de file une agence distincte de celle qui est à la tête du cluster principal.

Sustainability – Durabilité / Viabilité : On entend par durabilité la capacité à poursuivre une activité, ou à maintenir un impact à long-terme. Une grande partie des interventions humanitaires ne sont pas conçues pour être maintenues sur une période prolongée ou pour produire un impact durable. Toutefois, lorsque cela s'avère possible, les besoins à plus long terme devraient être pris en compte lors de la réponse apportée à des besoins aigus et immédiats de manière à favoriser, plutôt qu'à entraver le processus de rétablissement.

Task Force – Groupe de travail / Équipe consacrée à un projet spécifique : Un groupe de travail est un groupe constitué dans le but d'accomplir une tâche spécifique, habituellement en tant que sous-groupe d'un organe de coordination plus permanent.

Terms of Reference (ToR) – Termes de référence : Les termes de référence décrivent l'objectif et la portée d'une fonction, d'un projet, d'un groupe ou d'une réunion. Ils devraient constituer une base documentée sur laquelle appuyer tout processus de prise de décision futur, et servir à confirmer ou développer une compréhension partagée de la portée de ce qui a été convenu entre les parties prenantes.

Trafficking in Persons - Traite des personnes : La traite des personnes inclut le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes à des fins d'exploitation. Les formes d'exploitation incluent l'extorsion, la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage ou le prélèvement d'organes. Soit les victimes n'ont jamais consenti, soit leur consentement a été obtenu par la menace, par le recours à la force, à la tromperie ou à des abus. La traite peut avoir lieu à travers des frontières, ou d'un endroit à un autre à l'intérieur du même pays.

Transformative Agenda – Agenda transformatif / Programme pour le changement : L'Agenda transformatif est une initiative prise par l'IASC en décembre 2011, dans le but d'améliorer la réponse humanitaire internationale, en particulier dans les domaines du leadership, de la responsabilité et de la coordination. L'Agenda transformatif s'appuie sur le processus de la Réforme humanitaire en vue de renforcer les mécanismes et systèmes de réponse en situation d'urgence, en se concentrant plus particulièrement sur les catastrophes à grande échelle, connues dans le cadre du système des Nations Unies comme des urgences de « Niveau 3 ».

UN Country Team (UNCT) – Équipe de pays des Nations Unies: L'Équipe de pays des Nations Unies est un mécanisme de coordination des agences des Nations Unies à l'intérieur d'un pays donné. Son objectif est de s'assurer que les différents organes des Nations Unies s'accordent sur leur réponse conjointe et sur le détail des stratégies humanitaires et de développement à l'intérieur du pays dans lequel elles opèrent.

Voluntary Agencies – Organismes bénévoles : Il s'agit d'agences ou organisations non gouvernementales qui existent dans de nombreux pays à travers le monde. Certains organismes bénévoles travaillent au niveau local, national ou international, alors que d'autres concentrent leurs efforts sur une région ou un pays particulier. Les organismes bénévoles opèrent conformément à leur propre mandat et décident eux-mêmes dans quel(s) domaine(s) de travail ils vont se spécialiser et de quelle manière ils vont opérer.

Vulnerability – Vulnérabilité : Il s'agit de la probabilité d'être affecté négativement par une catastrophe, une crise ou un événement. La vulnérabilité est engendrée par des facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui menacent un individu, une communauté, une société ou une organisation.

Working Group – Groupe de travail : Un groupe, intégré habituellement par des personnes représentant différentes organisations, constitué dans le but de développer des stratégies humanitaires ou d'élaborer des recommandations humanitaires sur un sujet spécifique.



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne sauraient en aucun être interprétées comme reflétant le point de vue officiel de la Commission européenne.